

Mairie
1 Place de l'Église
45300 VRIGNY
☎ 02 38 34 18 07
✉ mairie.vrigny@wanadoo.fr



Commune de VRIGNY

(Loiret)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU
22 Mars 2018**

L'an deux mil dix-huit (2018), le vingt-deux mars à vingt heures trente, en la mairie de VRIGNY, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 16 Mars 2018.

Sous sa présidence, le Maire en exercice, Jean-Louis JAVELOT, fait l'appel nominal.

Étaient présents

Jean-Louis JAVELOT	Chrystel HERBLOT	Alain DELAUNAY	Nadine DEBAIZE	Danièle BRETHEREAU
Karine MUNTSCHE	Stéphane PALLU	Stéphanie MANDON	Philippe LEGRAND	
Marc TRANSON	Ludovic URBAN	Marion PORTHEAULT	Henry d'HÉROUVILLE	

Était(ent) absent(e-s-es)	Karine MUNTSCHE	Stéphanie MANDON		
A (ont) donné pouvoir à	Alain DELAUNAY			

11 membres sur 13 sont présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 30 et Alain DELAUNAY est déclaré secrétaire de séance ; il s'adjoit dans cette tâche le renfort du secrétaire de mairie, Gilles LESPAGNOL.

1°/ Examen du compte-rendu de la séance précédente.

Après lecture du compte rendu de la séance du 02 février 2018, aucune observation n'est formulée et le compte rendu est approuvé.

2°/ Démission d'une conseillère municipale.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Madame Diana DELAGRÉE. Le conseil municipal en prend bonne note.

3°/ DCM 2018-012 : Modification des délégués dans les commissions.

Diana DELAGRÉE était déléguée dans la commission d'appel d'offres ainsi qu'au SIAEP de VRIGNY-COURCY. Il faut la remplacer dans ces délégations.

- Commission d'appel d'offres.

Les membres actuels de la commission d'appel d'offres sont :

Nom	Fonction
Jean-Louis JAVELOT	Président
Karine MUNTSCHE	Titulaire
Chrystel HERBLOT	Titulaire
Danièle BRETHEREAU	Suppléante
Henry d'HÉROUVILLE	Suppléant
Stéphane PALLU	Suppléant

Jean-Louis JAVELOT sollicite des candidatures :

Henry d'HÉROUVILLE se porte candidat.

Le résultat des votes est le suivant :

Candidats	voix	observations
Henry d'HÉROUVILLE	11 pour	1 abstention

Henry d'HÉROUVILLE est désigné titulaire de la commission d'appel d'offres.

Maintenant, il faut remplacer Henry d'HÉROUVILLE au poste de suppléant, Jean-Louis JAVELOT sollicite des candidatures :

Ludovic URBAN se porte candidat.

Le résultat des votes est le suivant :

Candidats	voix	observations
Ludovic URBAN	11 pour	1 abstention

Ludovic URBAN est désigné suppléant de la commission d'appel d'offres.

- SIAEP VRIGNY-COURCY.

Les délégués actuels au syndicat des eaux sont :

Nom	Fonction
Jean-Louis JAVELOT	Titulaire
Marc TRANSON	Titulaire
Philippe LEGRAND	Titulaire
Stéphane PALLU	Suppléant
Ludovic URBAN	Suppléant

Jean-Louis JAVELOT sollicite des candidatures :

Danièle BRETHEREAU se porte candidate.

Le résultat des votes est le suivant :

Candidats	voix	observations
Danièle BRETHEREAU	11 pour	1 abstention

Danièle BRETHEREAU est désignée titulaire au SIAEP VRIGNY-COURCY.

4°/ DCM 2018-013 : Compte de Gestion principal 2017.

Les finances communales sont tenues par le Trésorier de PITHIVIERS qui enregistre les mouvements dans son compte de gestion.

Ces mouvements étaient plus ou moins prévus par le budget mais peuvent s'en écarter légèrement suivant l'influence soit du Maire soit de l'extérieur.

2017		Budget	Compte de gestion
INVESTISSEMENT	Recettes	578 604,98 €	141 640,07 €
	Dépenses		53 618,49 €
	Excédent		88 021,58 €
	déficit 2016		-17 833,60 €
	Résultat de clôture		70 187,98 €
FONCTIONNEMENT	Recettes	413 258,80 €	433 587,22 €
	Dépenses		362 483,24 €
	Excédent		71 103,98 €
	Excédent 2016 reporté		18 729,80 €
	Résultat cumulé		100 048,43 €

Après délibération, le compte de gestion principal est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

5°/ DCM 2018-014 : Compte Administratif principal 2017.

Le compte administratif est un document comptable établi par la Commune pour enregistrer tous les mouvements financiers réalisés dans l'année sous la gouvernance du Maire.

Ce compte administratif 2017 reflète le compte de gestion.

2017		Budget	Compte administratif
INVESTISSEMENT	Recettes	578 604,98 €	141 640,07 €
	Dépenses		53 618,49 €
	Excédent		88 021,58 €
	déficit 2016		-17 833,60 €
	Résultat de clôture		70 187,98 €
FONCTIONNEMENT	Recettes	413 258,80 €	433 587,22 €
	Dépenses		362 483,24 €
	Excédent		71 103,98 €
	Excédent 2016 reporté		18 729,80 €
	Résultat cumulé		100 048,43 €

Le Maire quitte la séance et la présidence est tenue par Marc TRANSON, 2^{ème} Adjoint.

Après délibération, le compte administratif principal 2017 est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	11
------------	---	--------	---	--------------	----

Le compte administratif principal 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Le Maire est invité à revenir en salle pour reprendre la présidence et continuer l'ordre du jour.

6°/ DCM 2018-015 : Affectation des résultats 2017 du budget principal :

Les opérations comptables de 2017 et antérieures présentent :

- Un excédent cumulé de 70 187,98 € en Investissement
- Un excédent cumulé de 100 048,43 € en Fonctionnement

Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement soit 70 187,98 € au compte R 001, et d'affecter l'excédent fonctionnement de 100 048,43 € au compte R 002.

Après délibération, la proposition est soumise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

L'affectation des résultats du budget principal est adoptée à l'unanimité.

Il est à noter les reports de 2017 sur 2018 en investissement à savoir, en recette au compte 1641 (emprunt) 200 000,00 € et en dépense au compte 2111 (terrain) 21 000,00 € et au compte 2313 (construction) 380 000,00 €.

7°/ DCM 2018-016 : Taux d'imposition.

La fiscalité communale est basée sur calcul de bases d'imposition affectées de plusieurs taux dont certains sont de la prérogative de la Commune.

La fiscalité communale 2017 s'élevait à 217 037,00 €.

Sans variation des taux, la fiscalité communale 2018 devrait s'élever à 219 382,00 €.

Il est proposé de conserver les mêmes taux en 2018 que ceux de 2017 à savoir :

Taxe		2017	2018
Taxe d'Habitation	TH	12,13	12,13
Taxe Foncière sur le Bâti	TFB	15,43	15,43
Taxe Foncière sur le Non Bâti	TFNB	42,96	42,96

Après délibération, la proposition est mise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

Le Conseil décide donc à l'unanimité que :

Le taux de la Taxe d'Habitation est fixé à 12,13 pour 2018.

Le taux de la Taxe du Foncier Bâti est fixé à 15,43 pour 2018.

Le taux de la Taxe du Foncier Non Bâti est fixé à 42,96 pour 2018.

8°/ DCM 2018-017 : Budget principal 2018.

Ayant examiné les opérations à financer, un projet de budget est présenté au Conseil Municipal.

Il reprend les reports et restes de 2017 et s'équilibre à :

- ✓ 502 619,43 € en fonctionnement.
- ✓ 623 128,98 € en investissement.

Après délibération, le budget 2018 est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

Le budget principal 2018 est approuvé à l'unanimité.

9°/ DCM 2018-018 : Compte de gestion assainissement 2017.

Les finances communales sont tenues par le Trésorier de PITHIVIERS qui enregistre les mouvements dans son compte de gestion.

Ces mouvements étaient plus ou moins prévus par le budget mais peuvent s'en écarter légèrement suivant l'influence soit du Maire soit de l'extérieur.

2017		Budget	Compte de gestion
INVESTISSEMENT	Recettes	228 535,64 €	66 637,89 €
	Dépenses		28 777,62 €
	Excédent		37 860,27 €
	Déficit 2016 reporté		-28 535,64 €
	Résultat de clôture		9 324,63 €
EXPLOITATION	Recettes	286 096,38 €	69 769,64 €
	Dépenses		86 536,69 €
	Déficit		-16 767,05 €
	Excédent 2016 reporté		195 096,38 €
	Solde cumulé		178 329,33 €

Après délibération, le compte de gestion assainissement est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

Le compte de gestion assainissement 2017 est approuvé à l'unanimité.

10°/ DCM 2018-019 : Compte administratif assainissement 2017.

Le compte administratif est un document comptable établi par la Commune pour enregistrer tous les mouvements financiers réalisés dans l'année sous la gouvernance du Maire.

Ce compte administratif 2017 reflète le compte de gestion 2017.

2017		Budget	Compte administratif
INVESTISSEMENT	Recettes	228 535,64 €	66 637,89 €
	Dépenses		28 777,62 €
	Excédent		37 860,27 €
	Déficit 2016 reporté		-28 535,64 €
	Résultat de clôture		9 324,63 €

EXPLOITATION	Recettes	286 096,38 €	69 769,64 €
	Dépenses		86 536,69 €
	Déficit		-16 767,05 €
	Excédent 2016 reporté		195 096,38 €
	Solde cumulé		178 329,33 €

Le Maire quitte la séance et la présidence est tenue par. Marc TRANSON, 2^{ème} Adjoint
Après délibération, le compte administratif assainissement 2017 est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	11
------------	---	--------	---	--------------	----

Le compte administratif assainissement 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants.
Le Maire est invité à revenir en salle pour reprendre la présidence et continuer l'ordre du jour.

11°/ DCM 2018-020 : Affectation des résultats d'assainissement 2017.

Les opérations comptables de 2017 présentent :

- Un excédent cumulé de 9 324,63 € en Investissement
- Un excédent cumulé de 178 823,33 € en Exploitation.

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de 9 324,63 € au compte R 001 et l'excédent d'exploitation de 178 329,33 € au compte R 002.

Après délibération, la proposition est soumise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

L'affectation des résultats du budget assainissement est adoptée à l'unanimité.

12°/ DCM 2018-021 : Budget d'assainissement 2018.

Ayant examiné les opérations à financer, un projet de budget est présenté au Conseil Municipal.

Il reprend les restes de 2017 et s'équilibre à :

- ✓ 277 099,33 € en exploitation.
- ✓ 59 724,63 € en investissement.

Après délibération, le budget 2018 est mis aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	12
------------	---	--------	---	--------------	----

Le budget assainissement 2018 est approuvé à l'unanimité.

13°/ DCM 2018-022 : Mutuelle pour la population.

L'assurance & banque AXA France propose des tarifs préférentiels d'assurance complémentaire santé aux habitants de VRIGNY si la Commune s'engage à faciliter l'information. Les remises sur les tarifs sont de :

- 30 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 30% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles.
- 17,5 % pour les autres

Aucune participation financière n'est sollicitée auprès de la Commune exception de mettre à disposition une salle pour une réunion d'information destinée aux habitants.

La durée pour la conclusion de contrats remisés sera de 12 mois à partir de la présente délibération.

La proposition est mise aux voix

Abstentions	2	Contre	0	Acceptations	10
-------------	---	--------	---	--------------	----

L'offre AXA France est approuvée à la majorité.

14°/ Questions diverses :

- **DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : deux DIA.
 - Nicolas DIJOUX, 40 route des Soldats.
 - Nicolas HENNO, 20 route de Pithiviers.
 La Commune n'a pas été fait valoir son droit de préemption communal.

- Remerciements pour les subventions aux Associations.
Plusieurs associations ont remercié la Commune pour leur subvention accordée suite au courrier transmis.

- Recensement de la population.
Nous avons 412 habitations dont 332 résidences principales, 50 secondaires et 30 logements vacants pour une population de 810 habitants à laquelle se rattacheront la population comptée à part (étudiants, personnes en maison de retraite, ...).

- Rapport du SATESE.
Le SATESE (Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration) nous a transmis son rapport pour l'année 2017. Il est consultable en mairie (extrait des commentaires : fonctionnement satisfaisant).

- Sécurité aux abords des écoles.
Lors des réunions de conseil d'école et du comité du SIRIS, les difficultés dues au stationnement anarchique des véhicules des parents d'élève ont été évoquées. La mise en sens unique de la portion de la rue de Foncemagne entre l'espace Keith SUTOR et la rue des Écoles a été proposé. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce point. L'installation d'obstacles anti-stationnement a été aussi évoquée.

- SIERP.
Marion PORTHEAULT informe le Conseil qu'au cours de l'assemblée générale du SIERP à laquelle elle a assistée, il a été porté à la connaissance du public que les dossiers de demande de subventions ne pourront plus courir sur plusieurs années. Les projets sollicités sur une année devront être soldés avant d'en déposer d'autres pour l'année suivante. Sinon, les bases de subventions restent inchangées.

- Terrain multisports.
Le Maire évoque qu'un projet de terrain multisports (« city stade ») pourrait être inscrit au budget 2019. Pour obtenir des subventions pour cet investissement, il faudrait avancer sur ce projet afin d'en connaître une estimation réaliste. Son implantation sur le terrain en cours d'acquisition proche du jardin de la Mairie a été évoquée.

15°/ Prochaines manifestations connues.

- ❖ Le samedi 24 mars 2018, salle Keith SUTOR, soirée « moules-frites » à 20 h 00 organisée par l'AAV.
- ❖ Le week-end du 14 et 15 avril 2018, salon du vintage à la salle Keith SUTOR organisé par l'AFI.
- ❖ Le Mardi 8 mai 2018 : Départ du défilé à 11 h 30, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, vin d'honneur à la salle Keith SUTOR.
- ❖ Le samedi 09 juin 2018 : Kermesse des Écoles à 14 h 00.
- ❖ Le samedi 09 juin 2018 : Feu de St-Jean à partir de 19 h 00 organisé par l'AAV au Musée du Père Mousset.

Il est proposé comme date pour le prochain Conseil Municipal le jeudi 26 avril 2018 à 20 h 30.

À 23 h 10 l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Signatures :

Le Maire	La 1 ^{ère} Adjointe	Le 2 ^{ème} Adjoint
Jean-Louis JAVELOT	Karine MUNTSCHE	Marc TRANSON
La 3 ^{ème} Adjointe	Le Conseiller	Le Conseiller
Chrystel HERBLOT	Stéphane PALLU	Ludovic URBAN
Le Conseiller	La Conseillère	La Conseillère
Alain DELAUNAY	Marion PORTHEAULT	Danièle BRETHEREAU
La Conseillère	Le Conseiller	La Conseillère
Nadine DEBAIZE	Philippe LEGRAND	Stéphanie MANDON
Le Conseiller		
Henry d'HÉROUVILLE		

